

Questions orales

Même le *Financial Post* et le *Globe and Mail* s'accordent à dire que, dans cette affaire-là, nous nous débrouillons plutôt bien.

[Français]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux—Montagnes, BQ): Monsieur le Président, par sa réponse, le ministre me confirme qu'effectivement, il s'agit de diminuer la dette du CN pour rendre l'offre plus alléchante pour des acheteurs américains, par exemple.

Voici une question brève. Le ministre reconnaît-il que l'effort que le gouvernement exigera des contribuables pour privatiser le CN ne serait pas de 400 à 600 millions, mais pourrait aller jusqu'à un milliard de dollars et que cette aide publique d'un milliard n'est rien d'autre qu'une subvention indirecte d'Ottawa aux futurs acquéreurs du CN?

[Traduction]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il y a une question fondamentale à laquelle doivent répondre tous les députés à propos de la commercialisation du CN. Il s'agit de savoir si on l'approuve ou non.

Nous pouvons répondre à toutes les questions théoriques. Nous pouvons débattre la question de savoir si l'affaire est absolument parfaite ou si les contribuables canadiens obtiendront ou non la meilleure valeur sur tous les aspects de l'affaire.

Le Bloc québécois devra décider s'il veut ou non appuyer la commercialisation et la privatisation du CN. S'il est en faveur, nous écouterons ses recommandations concernant les moyens à prendre pour y réussir. Si cependant il n'est pas en faveur, s'il veut seulement nous rebattre les oreilles de ses thèses, il devrait se contenter d'exprimer son opposition sans essayer de discuter de questions auxquelles il n'entend absolument rien, de toute évidence.

* * *

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, en 1988, George Clermont, alors vice-président responsable des biens immobiliers de la Société canadienne des postes, et maintenant président de cette même société, séjournait à l'hôtel Ritz à Barcelone, en Espagne. La note a été payée par nul autre que José Perez, le promoteur du siège social de la société à Ottawa. M. Clermont a avoué sous serment qu'il avait fait ce paiement.

Est-ce une preuve suffisante pour que le premier ministre autorise le conseiller en éthique à faire enquête, ou devons-nous attendre que des preuves encore plus incriminantes soient rendues publiques?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement ne veut pas affronter les problèmes d'éthique avec lesquels il est aux prises.

Il me semble clair que la preuve est faite que MM. Perez et Clermont sont plus que de vagues connaissances. Les Canadiens ont le droit de savoir à quel point ils entretiennent des relations étroites.

Pourquoi n'y aurait-il pas d'enquête indépendante? Comment expliquer la situation aux Canadiens?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le député rapporte de simples allégations à la Chambre des communes.

Le député sait bien que cette affaire fait actuellement l'objet d'une enquête. Il serait tout à fait déplacé qu'un ministre la commente.

Le député a déjà eu l'occasion, au Comité permanent des opérations gouvernementales, de poser les questions qu'il jugeait pertinentes et assez importantes au président de la Société canadienne des postes.

Si le député a des preuves de ce qu'il avance, je me ferai un plaisir de les communiquer aux personnes compétentes. Cela s'est passé il y a bien longtemps, et les autorités compétentes étudient actuellement les circonstances de cette affaire.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Dans une note de service interne, datée du 11 mai dernier et destinée aux employés de la Société Radio-Canada, le président-directeur, M. Perrin Beatty, annonce l'arrivée de la firme McKinsey, chargée d'étudier le fonctionnement de la SRC. La note révèle aussi que pour des fins de planification, la SRC prévoit une réduction de 350 millions de dollars sur trois ans, même si les rapports du Comité du patrimoine et du comité Juneau ne sont pas encore disponibles.

• (1445)

Le ministre peut-il enfin confirmer si le montant de 350 millions de dollars de la note de M. Perrin Beatty est le même montant de coupures fourni à l'ex-président, M. Manera, par son sous-ministre Rochon la veille du dernier Budget?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le président de Radio-Canada a exprimé très clairement que le cadre budgétaire dans lequel il opérait était le cadre établi par le dernier Budget du gouvernement canadien. Notre collègue pourra lire ce qu'il y a dans ce budget et elle aura la réponse à sa question.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il toujours nier l'ampleur des coupures à la SRC pour les trois prochaines années, alors que le